

Sent: Thursday, December 10, 2015 12:53 PM

Subject: Communiqué du Général (2s) François CANN

Communiqué du Général (2s) François CANN, Grand-croix de la Légion d'honneur, ancien membre du Conseil de l'Ordre.

Posté le mercredi 09 décembre 2015

Cet après-midi, j'ai été informé par les présidents des SMLH 31 et 81 de l'intention du Président de la République de nommer Chevaliers de la Légion d'honneur les victimes décédées lors des attentats de ce 13 novembre.

Je suis surpris et indigné par cette intention.

Je suis surpris par la forme que prend cette affaire. Le Grand Maître de l'Ordre (tout Président de la République qu'il est) n'a pas le pouvoir discrétionnaire de nommer des membres dans l'Ordre de la Légion d'honneur sans avoir, au préalable, recueilli l'avis favorable de la Grande Chancellerie et plus précisément celui du Conseil de la Légion d'honneur dont les quatorze membres réunis sous la présidence du Grand Chancelier, s'opposeraient, j'en suis sûr, à ce non-respect de la réglementation.

J'ai siégé à ce Conseil de 1991 à 2011 aux côtés de treize collègues bénévoles et apolitiques. Avec eux, j'ai eu l'occasion de m'opposer, à trois reprises, aux initiatives impromptues de trois Grands Maîtres, à savoir les Présidents Mitterrand, Chirac et Sarkozy. Nous l'avons fait avec le seul souci du respect de la réglementation, le Code de la Légion d'honneur.

Le Grand Maître peut toujours, évidemment, modifier un décret lui permettant de passer outre. Mais un tel « coup de force » serait perçu comme un geste inspiré par la démagogie ou bien l'électorisme à un moment particulièrement propice.

Quant au fond de cette initiative, je suis indigné, car la Légion d'honneur ne peut être décernée, à titre posthume, qu'aux citoyens ayant trouvé la mort dans l'accomplissement de leur devoir au service de la Nation.

La seule Légion d'honneur qui pourrait être éventuellement décernée serait celle qu'on pourrait imaginer pour le chien « Diesel », tué dans l'assaut qu'il avait donné contre les terroristes.

La Médaille militaire a été dénaturée le 26 juillet 2009 par l'initiative du Président Sarkozy, nommant chevaliers de la Légion d'honneur, à titre posthume, deux adjudants – chefs morts au Champ d'honneur alors qu'à ce titre, ils auraient dû se voir conférer la Médaille militaire. Si demain la Légion d'honneur devait, à son tour, être dénaturée du fait d'une initiative démagogique alors, la Nation serait en droit de se demander quel respect portent les Grands Maîtres pour notre Premier Ordre national.

Général (2S) François CANN

Grand-croix de la Légion d'honneur, ancien membre du Conseil de l'Ordre.